

ARRETE N° DSPE-0424-3583-D
portant adoption du
Plan régional santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022-2027 (PRSE 4)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Vu** le code de la santé publique et notamment l'article L. 1311-7 ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** l'adoption le 7 mai 2021 par le gouvernement du quatrième Plan national santé environnement (PNSE) ;
- Vu** l'instruction gouvernementale du 13 avril 2022 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement ;
- Vu** l'avis rendu par la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) en date du 21 décembre 2023 ;
- Vu** la délibération du Conseil régional n° 24-0427 du 12 juillet 2024 approuvant le PRSE 4 ;

Considérant le lancement des travaux d'élaboration du PRSE 4 avec les acteurs de la région le 12 juin 2023 par le Préfet de région, le Président de Région et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant l'avis des acteurs de la région recueillis du 20 septembre au 20 octobre 2023 dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PRSE 4 ;

Considérant les orientations du Projet régional de santé (PRS) adopté le 26 octobre 2023 ;

Considérant le travail collectif réalisé dans le cadre du Forum régional santé environnement du 6 novembre 2023 avec les acteurs de la région ;

ARRETE

Article 1 - Le Plan régional santé environnement 2022-2027 Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le plan d'actions est ci-annexé, est adopté.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 - Le Préfet de région, le Président de Région et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

Le Directeur général

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint

Sébastien DEBEAUMONT

